

0020050U
ACADEMIE D'AMIENS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CONDORCET
ROND-POINT JOLIOT CURIE
02100 ST QUENTIN
Tel : 0323084444

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Christophe Storz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :28 Quotité de travail :cf liste Mission confiée :formation et administratif

Rémunération :cf liste Origine du financement :recettes d'activites FC

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Abstentions :
Blancs :
Nuls :

0
0
0

Recommandations de l'AG du 29 septembre 2020
pour vote en CA de l'EPL support du 1^{er} octobre 2020:

1. Convention

- Autorisation de signature de la convention de consortium Projet START – Mission apprentissage (parcours d'accompagnement auprès de jeunes « hors les murs » pour faciliter la recherche et la négociation d'un contrat d'apprentissage)

2. Propositions en matière de Ressources Humaines

L'AG recommande à l'unanimité :

- Non renouvellement pour 2021 avec un courrier au 30/09/2020 :
 - Camille BRIARD
 - Isabelle DUQUESNOIS
- Renouvellement pour 6 mois du 1 janvier au 30 juin 2021 avec un courrier au 30/09/2020 :
 - Jérémy CABOT CDD à 100%
 - Cédric CESSAC CDD à 100%
 - Carole COLLANGE CDD à 100%
 - Nathalie DI LENA CDD à 100%
 - Stephen DUDZIK CDD à 100%
 - Romain GESLIN CDD à 100%
 - Bruno TALBOT CDD à 100%

15 admin

- Renouvellement des administratifs et ATF en CDD du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
- Paiement de 94 heures supplémentaires à Nadine DOUET (assistante en cat C ayant dépassé les 150h annuelles autorisées)
- Ajustement de la quotité de CDI
 - Yann DELORY à 70% : augmentation de la quotité à 100% pour prise en compte de ses missions départementales et plus uniquement sur l'agence de Saint Quentin à compter du 1^{er} octobre 2020.
 - Hélène NAVARRE : passage de 50% à 100% en fonction du nombre d'heures effectivement réalisé

- **Recrutements :**

- Alain ROGER : CDD 3 mois à 100% du 01 oct. jusqu'au 31/12/20 - INM 354 (pour mémoire a été en CDD à 80% pour 3 mois en 2019)
- Touria BOUBEZZAH : CDD à 70% du 05 oct. au 31 décembre 2020 INM 354
- Annabelle FRANCOIS CDD 100% INM 381 de Cat B pour secrétariat pédagogique et développement (pour partie) du 1^{er} oct. au 31 décembre 2020
- Régis DOUVRY : vacation jusqu'en décembre 2020 puis CDD dont la quotité sera à ajuster en fonction de l'ouverture effective du TP couvreur – INM 372 jusqu'à la fin de l'action (16 juillet 2021)
- Nathalie OFFROY : vacation jusqu'en décembre puis CDD à prévoir en 2021 INM 354
- Margareth MARIN : actuellement à la vacation, CDD éventuel (dans les mêmes termes qu'en 2019) si le marché IFSI est remporté
- Nicole BARROIS CDD 6 mois à 50% du 1^{er} janvier au 30 juin 2021
- Alain BENOIST CDD 6 mois à 100% 1^{er} janvier au 30 juin 2021